

Session octobre 2006

BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER

**ENVIRONNEMENT
ECONOMIQUE,
JURIDIQUE ET SOCIAL
DE L'ENTREPRISE**

U.43

Corrigé

Coefficient : 2

Durée : 2 heures

CORRIGE

PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL

(Total sur 15 points)

1 - Le Contrat « Nouvelles embauches »

1-1 Citer le type d'entreprise concerné par le C.N.E. ☞ 1 point
Les entreprises de moins de 21 salariés.

1-2 Citer le cas dans lequel le recours au C.N.E. est impossible. ☞ 1 point
On ne peut avoir recours au C.N.E pour un emploi à caractère saisonnier.

1- 3 Indiquer la période pendant laquelle le contrat peut être rompu. ☞ 1 point
2 ans.

1-4 Indiquer si l'indemnité de rupture du C.N.E. est équivalente à l'indemnité de fin de contrat du C.D.D. Justifier votre réponse. ☞ 2,5 points

- Non. (0,5pt)

- L'indemnité du C.N.E est de 8% du montant total de la rémunération brute alors que celle du C.D.D. est de 10% (1pt)

- Cette indemnité n'est soumise ni à l'impôt ni aux cotisations sociales pour le C.N.E. Elle l'est pour le C.D.D. (1pt)

1-5 Indiquer le délai minimum à respecter entre deux C.N.E. consécutifs pour un salarié dans la même entreprise. ☞ 1 point

3 mois

2- La formation professionnelle continue

2-1 Donner la signification du sigle D.I.F. ☞ 1 point

Droit Individuel à la Formation

2-2 Donner la date à partir de laquelle le D.I.F. est entré en vigueur. ☞ 1 point

7 mai 2004

2-3 Préciser les modalités d'application du D.I.F.. ☞ 3 points

- le salarié doit justifier d'au moins une année d'ancienneté dans l'entreprise

- le droit individuel à la formation est de 20 heures par an

- le crédit d'heures est cumulable dans la limite de 120 heures

Examen : Brevet Professionnel	Session : octobre 2006	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 h	Coefficient : 2	Page 1 sur 4

2-4 Indiquer la condition à remplir par le salarié pour bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F.)

☞ 1 point

Tout salarié ayant 2 ans d'ancienneté, consécutifs ou non, dans l'activité

2-5 Préciser la procédure à suivre par le salarié.

☞ 2,5 points

- déposer une demande écrite auprès de son employeur (1 point)

- préciser dans cette demande la nature du stage (0,5) qu'il se propose de suivre, le nom et l'adresse de l'organisme (0,5) qui l'organise, les dates de début et de fin de stage (0,5)

DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (Total sur 15 points)

2- 1 Indiquer les conditions d'obtention de la qualité d'artisan

☞ 2 points

Justifier soit d'un CAP ou d'un BEP soit d'un titre homologué soit d'une immatriculation dans le métier d'une durée de 6 ans au moins (4 x 0,5)

2- 2 Nommer l'organisme qui délivre le titre d'artisan.

☞ 1 point

La chambre de métiers.

2-3 Citer deux caractéristiques de l'entreprise artisanale.

☞ 2 points

(2 points : 1 point par réponse au choix parmi les trois suivantes)

- employer 10 salariés maximum

- exercer une activité professionnelle de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat.

- être immatriculé au RM

2-4 Tout créateur d'entreprise doit s'adresser à un C.F.E.. Indiquer la signification de ce sigle.

Centre de Formalités des Entreprises

☞ 1 point

2-5 Préciser le rôle de cet organisme.

☞ 2 points

Il transmet les déclarations obligatoires aux différents administrations et organismes.

(Toute réponse cohérente sera admise)

Examen : Brevet Professionnel	Session : octobre 2006	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 h	Coefficient : 2	Page 2 sur 4

2-6 Indiquer la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont mis en place des C.F.E..
☞ 2 points

**Pour faciliter les formalités nécessaires à la création d'une entreprise. Inciter à la création d'entreprise.
(Toute réponse cohérente sera admise)**

2-7 Monsieur LANGER souhaite ouvrir une boulangerie sous forme d'entreprise individuelle. Préciser si son entreprise sera une personne physique ou une personne morale. Justifier votre réponse.
☞ 2 points

**Son entreprise sera une personne physique (1)
Ce n'est pas une forme sociétaire avec une entité juridique à part ou Monsieur LANGER et son entreprise ne font qu'une seule personne. (1)**

2-8 Indiquer quel est l'inconvénient principal de l'entreprise individuelle ☞ 2 points

Le patrimoine personnel de Monsieur LANGER est confondu avec le patrimoine de l'entreprise.

(Toute réponse cohérente sera admise)

2-9 Monsieur LANGER a l'intention de s'associer d'ici 2 ans. Indiquer une forme juridique pour laquelle il pourra opter.
☞ 1 point

Il pourra opter pour une SARL ou pour une SA.

Examen : Brevet Professionnel	Session : octobre 2006	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 h	Coefficient : 2	Page 3 sur 4

TROISIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE (Total sur 10 points)

3-1 Relever les deux facteurs qui forcent les boulangers, bien que « bénéficiant d'un très fort capital de sympathie », à une réflexion sur leur métier et son évolution. ☞ 2 points

- l'évolution des modes alimentaires

- le consommateur souhaite diminuer la part de son budget consacré à l'alimentaire.

3-2 Indiquer quels sont, d'après l'article, les moyens dont dispose le boulanger pour attirer les clients. ☞ 1,5 point = 3 x 0,5

La baguette qui correspond à l'achat quotidien,

Les produits autres qu'habituels pour l'achat d'impulsion

Une vitrine qui attire.

3-3 Citer deux autres moyens dont le boulanger dispose pour attirer les clients.

☞ 3 points = 2 x 1,5

Les animations, la publicité, ...

Toute réponse cohérente sera acceptée.

3-4 L'alimentaire est un des postes de consommation dans le budget des ménages. Citer un autre poste de consommation. ☞ 1,5 point

Habillement ou logement ou santé ou transport...

3-5 Les clients sont un des partenaires économiques de l'entreprise. Citer deux autres partenaires et le rôle économique de chacun. ☞ 2 points = 4 x 0,5

Les fournisseurs qui produisent et fournissent les biens et services.

Les administrations qui fournissent des services non marchands.

Les banques qui fournissent des services marchands, elles financent l'activité économique.

Le reste du monde avec lequel l'entreprise importe et exporte.

Examen : Brevet Professionnel	Session : octobre 2006	CORRIGE
Spécialité : BOULANGER	U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : 2 h	Coefficient : 2	Page 4 sur 4